

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENTS À LA SECTION INTRODUCTION
DES MÉTHODES D'ANALYSE RECOMMANDÉES
POUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES**
(A l'étape 3 de la procédure)

1. INTRODUCTION

1.1 Objet

Les méthodes d'analyse énumérées sont celles qui, d'après l'expérience pratique du Comité du Codex sur les résidus de pesticides, peuvent être prises en compte pour le dosage des résidus de pesticides à des fins de réglementation. La liste figurant au paragraphe 2 n'est pas exhaustive et des méthodes qui n'y sont pas mentionnées peuvent également être appliquées, à condition que l'analyste qui les utilise puisse montrer qu'elles donnent des résultats valides.

1.2 Critères régissant le choix des méthodes d'analyse

Chaque fois que possible, le CCPR a utilisé les critères ci-après pour la sélection des méthodes d'analyse:

- i. Méthodes disponibles auprès d'organisations nationales ou internationales s'occupant de normes, dans des ouvrages, manuels, publications largement diffusées, sur l'internet;
- ii. Méthodes étudiées en collaboration ou connues pour avoir été validées dans un grand nombre de laboratoires. En ce qui concerne les méthodes validées par un laboratoire unique, la validation doit avoir eu lieu conformément aux Directives concernant les bonnes pratiques de laboratoire en matière d'analyse des résidus de pesticides, au minimum;
- iii. Méthodes permettant de doser plus d'un résidu (méthodes multi-résidus);
- iv. Méthodes applicables au plus grand nombre possible de produits à des concentrations égales ou inférieures aux LMR spécifiées;
- v. Méthodes applicables dans un laboratoire officiel possédant les instruments nécessaires aux analyses de routine.

La préférence a été donnée à la chromatographie en phase gazeuse ou à la chromatographie en phase liquide à haute résolution comme méthode de séparation. Dans certaines conditions toutefois, des méthodes de sélection telles qu'elles sont définies dans les Directives concernant les bonnes pratiques de laboratoire en matière d'analyse des résidus de pesticides peuvent être applicables. Les méthodes de sélection sont indiquées dans la liste.

1.3 Application des méthodes

Avant d'appliquer une méthode, il est également nécessaire de la valider et de démontrer la compétence de l'analyste qui l'utilise. Il faut également procéder régulièrement à la vérification des performances de la méthode durant l'emploi. La validation et la vérification des performances sont décrites dans les Directives concernant les bonnes pratiques de laboratoire en matière d'analyse des résidus de pesticides.